

Les employés ne sont pas à la même enseigne

Articles

Le 27 octobre 2008 |

Samedi, plusieurs magasins Carrefour étaient fermés suite à des actions syndicales. Des piquets de grève ont bloqué des magasins à Bomerée, Montigny-le-Tilleul, Gosselies, Jumet, Anvers et Malines. Dans 2 autres magasins, la direction de Carrefour a envoyé des huissiers de justice accompagnés de policiers pour empêcher l'action syndicale.

Par leur action, les syndicats FGTB et CSC voulaient dénoncer les conditions de travail des employés d'un nouvel hypermarché Carrefour, ouvert à Bruges. Sur son site Internet, Carrefour présente son 57e magasin ouvert à Bruges dans un zoning industriel comme l'un des plus grands de Belgique. Il a une surface de 10 000 m². Pourtant, les employés de ce magasin sont considérés comme travailleurs d'une « entreprise moyenne d'alimentation ». Et cela veut dire qu'ils n'ont pas les mêmes droits ni les mêmes avantages sociaux que les employés des autres magasins Carrefour. Les syndicats, CSC et FGTB, parlent donc de conditions de travail au rabais pour les travailleurs. Les employés du magasin de Bruges n'ont en effet pas le même contrat de travail ni le même salaire que leurs collègues des autres grands magasins. Selon les syndicats, un employé du magasin Carrefour de Bruges pourrait gagner jusqu'à 25% de moins qu'un employé d'un autre Carrefour qui fait le même travail. De plus, les conditions de travail dans ce nouveau Carrefour seront beaucoup moins bonnes. Les horaires peuvent aller de 5h du matin à minuit, 6 jours de travail par semaine. Le magasin pourrait être ouvert 40 dimanches par an. Et donc les employés devront travailler 40 dimanches par an sans supplément de salaire.

Enfin, il n'y aura pas de délégation syndicale pour les défendre.

Comment ces différences, ces inégalités sont-elles possibles ? Selon les syndicats, Carrefour a fait un montage juridique pour créer une « société indépendante ». La société échappe ainsi aux règles de droit social. Il y a eu des discussions entre syndicats et direction. Mais sans succès. Les syndicats avaient déposé un préavis de grève. Et ils ont mené leurs actions samedi dernier. La direction de Carrefour a réagi devant les tribunaux. Dans 2 des magasins qui devaient être fermés, des huissiers accompagnés de policiers, ont empêché l'action syndicale. Cela a fait dire aux syndicats que la direction de Carrefour était « asociale » mais aussi « briseuse de piquet de grève ». La semaine dernière, ministre de l'emploi, Joëlle Milquet a nommé une médiatrice pour essayer de relancer la discussion entre direction et syndicats. Joëlle Milquet a aussi créé un groupe de travail pour « harmoniser » les conditions de travail dans le secteur de la distribution, alimentaire et non alimentaire. Après la grève de samedi et la réaction de la direction, le dialogue social ne

sera pas facile chez Carrefour.

© Journalessentiel